# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



## **FLOOR FIX A**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : FLOOR FIX A Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Résine époxy

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*

Industrielaan 5B B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38

info@tec7.be

\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

#### Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38

info@tec7.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :

+32 14 58 45 45 (BIG)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe confine dang	classe confine dangereux seion les chieres du Regienient (CE) II 1272/2008						
Classe	Catégorie	Mentions de danger					
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.					
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.					
Aguatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.					

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤

Mention d'avertissement	Attention
Phrases H	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Phrases P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be © BIG vzw

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15 Numéro de la révision: 0600

Date d'établissement: 2001-08-21 Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de produit: 36139

P321 Traitement spécifique (voir l'information sur cette étiquette).

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol 01-2119454392-40	9003-36-5 500-006-8	C<5%	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(10)	Constituant
	25068-38-6 500-033-5	C<5%	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(8)(10)	Constituant
	8000-41-7 232-268-1	C<5%	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant

<sup>(1)</sup> Texte intégral des phrases H: voir point 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Toux. Difficultés respiratoires.

## Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

#### Après ingestion:

Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Maux de tête.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 2 / 12

<sup>(8)</sup> Limites de concentration spécifiques, voir point 16

<sup>(10)</sup> Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau, Mousse classe A.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex. acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le solide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

couvrir le solide répandu avec matériau absorbant inerte. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir l'emballage bien fermé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Conforme à la réglementation.

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes).

### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Numéro de la révision: 0600

**DNEL/DMEL - Travailleurs** 

Date d'établissement: 2001-08-21 Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de produit: 36139 3 / 12

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	29.39 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	104.15 mg/kg bw/jour	
DMEL	Effets aigus locaux – voie cutanée	8.3 μg/cm²	

#### **DNEL/DMEL - Grand public**

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	8.7 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.25 mg/kg bw/jour	

#### **PNEC**

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.003 mg/l	
Eau de mer	0.0003 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.0254 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.294 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0294 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.237 mg/kg sol dw	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Remarque	Indice de protection
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.35 mm	Classe 6

## - matériaux appropriés (bonne résistance)

Caoutchouc nitrile.

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	78 °C - 220 °C
Taux d'évaporation	1.3 ; Acétate de butyle
Densité de vapeur relative	Sans objet
Pression de vapeur	4.3 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 4 / 12

Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
рН	Aucun renseignement disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex. acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	> 5000 mg/kg bw		Rat (masculin /	Valeur	
		401			féminin)	expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin /	Valeur	
		402			féminin)	expérimentale	
Inhalation						Dispense de	
						données	

### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps			Remarque
						la valeur	
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 404		4; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Irritant;					Étude de	
	catégorie 2					littérature	
Peau	Irritant;					Étude de	
	catégorie 2					littérature	

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 5 / 12

#### <u>terpinéol</u>

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	
Peau	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	

#### Conclusion

Provoque une irritation cutanée.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 429			 Valeur expérimentale	

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Sensibilisant;					Étude de littérature	
	catégorie 1						

## Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Non classé comme sensibilisant par inhalation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

	•							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination
								de la valeur
Par voie orale	NOAEL	OCDE 408	250 mg/kg		Aucun effet	13 semaines (tous les	Rat (masculin /	Valeur
(sonde gastrique)			bw/jour			jours)	féminin)	expérimentale
Dermal								Dispense de
								données
Inhalation								Dispense de
	1							données

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

## FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque
				valeur	
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique		Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	
Positif avec activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 6 / 12

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0-	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	2 jour(s)	Souris (masculin / féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

### Cancérogénicité

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0.	Détermination de la valeur
Dermal		Étude de toxicité cancérigène	> 800 mg/kg bw/jour	104 semaines (2 fois / semaine)	`	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	180 mg/kg bw/jour	13 jour(s)	Lapin	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	60 mg/kg bw/jour	13 jour(s)	Lapin	Aucun effet	Généraux	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOEL	OCDE 416	750 mg/kg bw/jour	238 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

#### Toxicité autres effets

## FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### FLOOR FIX A

Eruption/dermatite.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

### FLOOR FIX A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15 Date d'établissement: 2001-08-21 Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 7 / 12

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1.9 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Éléments de preuve
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	3.5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Éléments de preuve; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 201	> 1.8 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	0.3 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	LOEC	Équivalent à OCDE 211	1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	1.700)	> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1.1 mg/l - 2.8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	EPA 660/3 - 75/009	9.4 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Biomasse
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.3 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

## Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

 $\underline{\text{formald\'ehyde, produits de r\'eaction oligom\'eriques avec 1-chloro-2,3-\'epoxypropane et ph\'enol}$ 

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.4 de l'UE	0 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode		Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
OCDE 111	86 h; pH = 7		Read-across

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie	5 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale
manométrique			

Phototransformation air (DT50 air)

nototiansiormation and priso and				
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur	
AOPWIN v1.91	6.44 h	500000 /cm³	OSAR	

## Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### FLOOR FIX A

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

 Numéro de la révision: 0600
 Numéro de produit: 36139
 8 / 12

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	- P	Détermination de la valeur
BCF		150		Pisces	QSAR

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.7 - 3.6		Valeur expérimentale

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	· · · · ·	Détermination de la valeur
BCF		3 - 31			QSAR

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE			25 °C	Valeur expérimentale

terpinéol

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement			
	disponible			

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	3.65	Valeur expérimentale

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
9.6E-7 Pa.m³/mol				QSAR

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	2.65	QSAR

#### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6. Autres effets néfastes

FLOOR FIX A

## Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

## Union européenne

Non classé comme déchet dangereux si le part A et le part B sont mélangés et sont entièrement durcis. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 27\* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses). Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités (environnementales) concernées.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

### 13.1.3 Emballages

## Union européenne

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 9/12

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU				
Transport	Non soumis			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Numéro d'identification du danger				
Classe				
Code de classification				
14.4. Groupe d'emballage				
Groupe d'emballage				
Étiquettes				
14.5. Dangers pour l'environnement				
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Special provisions				
Quantités limitées				
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC				
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles			

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
3.454 %	

#### **REACH Annexe XVII - Restriction**

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de	Conditions de restriction	
	substances ou du mélange		
rormaldéhyde, produits de réaction Substances ou mélanges liquides qui 1. Ne peuvent être utilisés:			
oligomériques avec 1-chloro-2,3-	répondent aux critères pour une des classes	— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur	
époxypropane et phénol	ou catégories de danger ci-après, visées à	obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des	
· résines époxydiques (poids moléculaire	l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:	cendriers,	
moyen ≤ 700)	a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7,	— dans des farces et attrapes,	
· terpinéol	2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13	— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être	
	catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15	utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.	
	types A à F;	2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le	
	b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets	marché.	
	néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité	3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons	
	ou sur le développement, 3.8 effets autres	fiscales, un parfum ou les deux et:	
	que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;	— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives	
	c) la classe de danger 4.1;	destinées au grand public,	
	d) la classe de danger 5.1.	<ul> <li>s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.</li> </ul>	
		4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le	
		marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles	
		décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).	
		5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la	
		classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les	
		fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les	
		exigences suivantes:	
		a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte	
		la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce	
		liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion	
		d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions	
		pulmonaires potentiellement fatales";	
		b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public	
		porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et	
		indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";	
		l'	
		c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand	
		public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.	
		6. Au plus tard le 1 er juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue	
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
		de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public.	
		7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des	
		huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 communiquent,	
		nulles lampantes et des allume-leu liquides etiquetes avec n304 communiquent,	

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 10/12

	pour le 1 er décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État
	membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles
	lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304. Les États membres mettent ces
	données à la disposition de la Commission.»

## Législation nationale Belgique

FLOOR FIX A

Aucun renseignement disponible

### Législation nationale Pays-Bas

LOOR FIX A

Waterbezwaarlijkheid A (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

#### Législation nationale France

FLOOR FIX A

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Allemagne

FLOOR FIX A

WGK	WGK 2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017		
formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol			
TA-Luft	5.2.5/I		
résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)			
TA-Luft	5.2.5/I		
<u>terpinéol</u>			
TA-Luft	5.2.5		

### Législation nationale UK

FLOOR FIX A

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

FLOOR FIX A

Aucun renseignement disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(\*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Limites de concentration spécifiques CLP

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	C ≥ 5%	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
	C ≥ 5 %	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 11 / 12

des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utile sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2; 3; 5; 15

Date d'établissement: 2001-08-21

Date de la révision: 2019-06-19

Numéro de la révision: 0600 Numéro de produit: 36139 12 / 12